

l'Orateur, ces femmes ont fait ce qu'il était en leur pouvoir de faire; ce n'est pas de leur faute si elles n'ont pas de frères ou de fils à envoyer au front. Mais elles ont montré leur bon vouloir au delà de tout doute; leurs parents seraient allés au front si elles en avaient eus. Il n'est pas à l'avantage du Gouvernement, pour une raison qu'il n'a pas fait connaître, d'enlever aux femmes de ces diverses provinces, un droit dont elles auraient joui, n'eût été l'adoption de cette loi.

M. SUTHERLAND: Si je me lève, monsieur l'Orateur, pour prendre la parole, ce n'est pas pour le simple plaisir de m'entendre parler. Je n'aurais pas pris part à ce débat, si je n'avais cru que la circonstance ne l'exigeât. Pour une session en temps de guerre, je trouve que la discussion s'est prolongée d'une manière indéfinie de jour en jour, sur les questions qui se sont présentées devant la Chambre. Je craindrais, monsieur l'Orateur, que vous ne me rappeliez à l'ordre, si j'allais émettre mon opinion sur certains discours qui ont été faits.

La troisième lecture de la loi des élections en temps de guerre, est sur le même plan que les deux lois qui ont été adoptées dernièrement par la Chambre, la loi du service militaire, et celle du vote des soldats. Si nous considérons la situation à laquelle le public doit faire face aujourd'hui, il faut, de toute nécessité, une loi comme celle des élections en temps de guerre.

Depuis le commencement des hostilités, il y a eu un fort courant d'opinion par tout le Canada qu'il ne devrait pas y avoir d'élections avant que la guerre soit terminée, et personne n'a exprimé ces sentiments d'une manière plus énergique, que les honorables députés de la gauche et la presse libérale du pays. Je crois que ce sentiment est devenu plus fort au fur et à mesure que la guerre durait. Le très honorable chef de l'opposition protestant, il n'y a pas encore longtemps, dans la ville de Toronto, contre toute idée de tenir une élection durant la guerre, disait qu'il n'avait nullement l'intention de s'ouvrir les portes du Gouvernement avec une clef ensanglantée. La Chambre approuvait unanimement, il y a un an, la prolongation de l'existence du Parlement; et nous arrivons à la fin de cette prolongation. Si, il y a un an, il existait une raison pour prolonger la vie du Parlement, il en existe bien, au moins, cette année. On nous répondra que l'an dernier il n'y avait pas de loi de service militaire devant la Chambre; je dirai à ces messieurs qu'à cette époque, il existait

dans les statuts, une loi du service militaire qui était de beaucoup plus sévère que celle adoptée dernièrement par la Chambre. En effet, cette dernière loi est bien douce comparée à celle que renfermaient les statuts à cette époque.

J'ai écouté, ce soir, le très honorable chef de l'opposition, ainsi que quelques-uns de ses collègues, et je dis qu'ils ne représentent pas le sentiment du peuple canadien, tel que je le comprends. Le très honorable chef de l'opposition nous disait, il y a quelques instants, que cette loi constituait un manque de foi envers une partie de notre population, et il alla jusqu'à dire: "j'ai foi au peuple allemand", faisant allusion naturellement aux Allemands qui sont venus s'établir au pays. Ce qu'il disait ce soir me rappelait ce qu'il avait déjà dit, il n'y a pas bien longtemps, dans les édifices de l'ancien parlement, alors que l'on étudiait la proposition du gouvernement de construire trois dreadnoughts. Il s'exprimait ainsi:

Il se présente un fait dans la situation qui démontre bien que l'Allemagne n'a nullement l'intention d'attaquer l'Angleterre, et ce fait c'est l'empereur allemand lui-même.

L'empereur allemand est sans doute l'un des plus grands hommes du jour, et, par son intelligence et son caractère, il a fait preuve de qualités étonnantes. Quelques-unes des paroles qu'il prononça au commencement de son règne firent passer le frisson sur les personnes qui avaient à cœur la paix mondiale. Plusieurs crurent alors qu'il soupirait peut-être après le charme de la gloire militaire. Mais, à mesure que les années se passaient, et que les crises succédaient aux crises, il employait toujours son influence à maintenir la paix; et le jour viendra peut-être où, comme son oncle illustre, le défunt roi, on l'appellera l'homme de la paix.

J'ai toujours soutenu que celui qui ne porte aucun intérêt au pays d'où sont venus ses ancêtres, n'est pas un bon citoyen. Je crois que plusieurs parmi ceux qui sont venus d'Allemagne pour s'établir dans ce pays n'ont pas notre cause à cœur; leurs sympathies s'en vont naturellement vers leur pays d'origine. Je ne crois pas que ce soit leur faire injure que d'établir une pareille loi à l'heure actuelle. En prétendant que c'est là faire une injustice à l'égard de ces gens qui sont au Canada depuis vingt ou vingt-cinq ans, le chef de l'opposition et l'honorable député de Renfrew-Sud (M. Graham) contredisent les faits, car la loi ne les atteindra nullement. Elle n'atteindra que ceux qui sont récemment arrivés au pays et ceux qui y sont depuis vingt ans et qui, n'étant pas encore naturalisés, ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

De plus, les membres de la gauche prétendent à tort que nous commettons une injus-